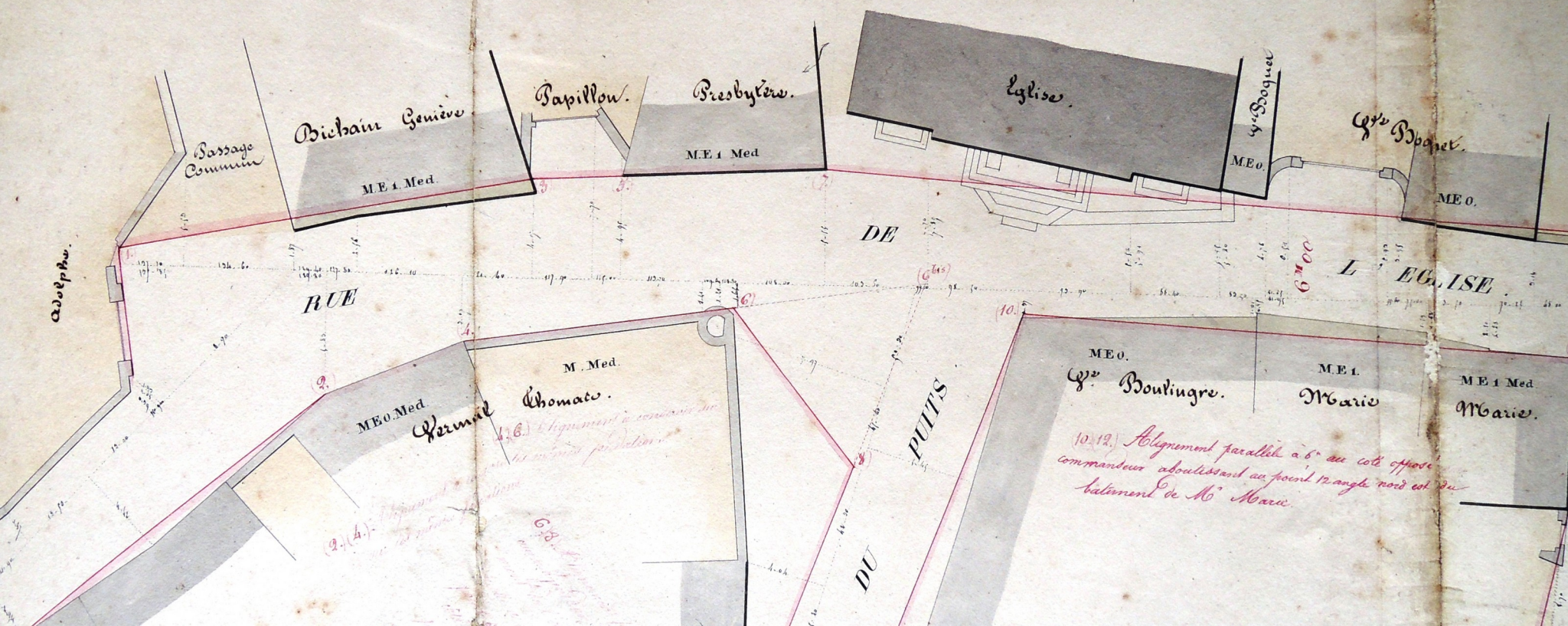


Alignement partant au point 10, côté nord de la rue
 de la place, par le point 11, angle sud-ouest du presbytère
 aboutissant au point 12, par le passage du passage
 du bâtiment de M. le Comte de Richain, par le point
 13, par le point 14, par le point 15, par le point 16
 aboutissant au point 17, angle sud-est de la cathédrale
 de la place de la cathédrale.

5. 7. Alignement partant du point 10, et aboutissant
 partant par le point 11, angle sud-ouest du presbytère
 aboutissant au point 12, par le passage du passage
 du bâtiment de M. le Comte de Richain, par le point
 13, par le point 14, par le point 15, par le point 16
 aboutissant au point 17, angle sud-est de la cathédrale
 de la place de la cathédrale.

7. 9. Alignement partant du point 7, à l'est de l'église, aboutissant au point 9, angle
 du sud-est de la cathédrale.



Alignement à l'ouest du
 bâtiment de M. le Comte de Richain
 par le point 13, par le point 14, par le point 15, par le point 16
 aboutissant au point 17, angle sud-est de la cathédrale
 de la place de la cathédrale.

10. 12. Alignement parallèle à 6° au côté opposé
 commandeur aboutissant au point 12, angle nord-est du
 bâtiment de M. le Comte de Richain.

RUE DE L' EGLISE

PLACE PUBLIQUE

M.E.L. Net.
Gharria

M.C.
Gharria

M.E.O.C.
Gharria

M.C.

91

RUE

16.

M.E.L.
Gharria

(16/18)

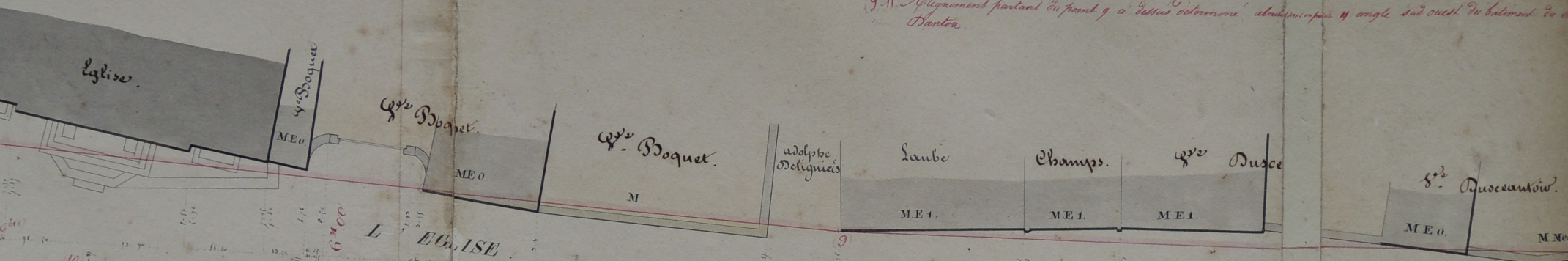
Handwritten notes in red ink, including 'Gharria' and other illegible text.



Extensive handwritten notes in red ink on the left side of the page, including the name 'Gharria' and various illegible characters.

7-9. Alignement partant du point 7 à l'égard de l'alignement aboutissant au point 9 angle sud-ouest du bâtiment
 Du sieur Loubé.

9-11. Alignement partant du point 9 à l'égard de l'alignement aboutissant au point 11 angle sud-ouest du bâtiment du sieur
 Barbon.



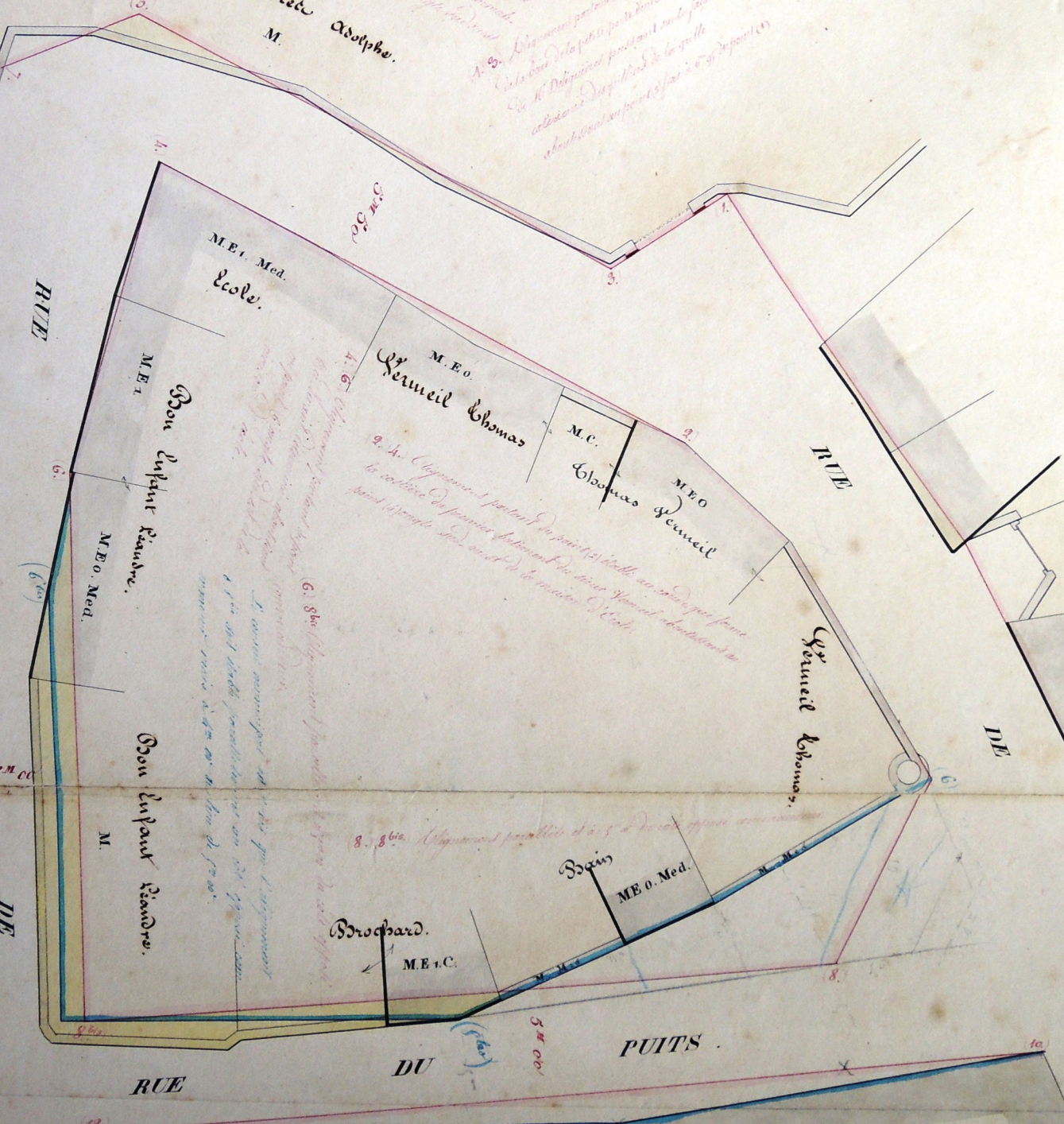
10-12. Alignement partant de a b au coté opposé
 commandeur aboutissant au point 12 angle nord-est du
 bâtiment de M^o Marie.

3. 7. Alignement parallèle à la rue de la République
à 5 mètres de distance
au point de vue de la rue de la République

3. 8. Alignement parallèle à la rue de la République
à 5 mètres de distance
au point de vue de la rue de la République
au point de vue de la rue de la République
au point de vue de la rue de la République

4. 9. Alignement parallèle à la rue de la République
à 5 mètres de distance
au point de vue de la rue de la République
au point de vue de la rue de la République
au point de vue de la rue de la République

Deligueres Adolphe.
M.



Deligueres Adolphe.
M.E.O.

Deligueres Adolphe.
P.T.
P.T.
P.T.

8. 8 bis. Alignement parallèle à la rue de la République
à 5 mètres de distance
au point de vue de la rue de la République

6. 8 bis. Alignement parallèle à la rue de la République
à 5 mètres de distance
au point de vue de la rue de la République

9. 4. Alignement parallèle à la rue de la République
à 5 mètres de distance
au point de vue de la rue de la République

M.E.O. Med.

M.E.O. Med.

M.E.O. Med.